

Titre professionnel Agent(e) de Sureté et de Sécurité Privée (A2SP)

🎯 Objectifs

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.

🕒 Durée de la formation

400 heures en centre

✓ Pré-requis

- Compétences en communication orale et écrite.
- Maîtrise de la langue française indispensable à l'oral et à l'écrit : niveau BI du CECRL.
- Casier judiciaire vierge.

€ Financement

- Financement France Travail
- Tarif : 6 000 €

🎓 Sanction / Diplômes

Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau 4 (Bac).
Validation possible par bloc de compétences.

TP – Agent de sûreté et de sécurité privée / Fiche RNCP40298 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40298/>
Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion / **Date de dépôt** : 07-03-2025
CNAPS : FOR-051-2028-06-19-202308496635

♿ Accessibilité

L'ensemble de nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Qu'il s'agisse d'accéder à une formation, de passer les examens ou d'adapter votre formation ou votre poste, vous pouvez bénéficier d'aménagements à toutes les étapes de votre parcours. Merci de contacter notre référent handicap afin d'échanger sur vos besoins et prévoir les aménagements si nécessaire, pour vous accompagner, dans les meilleures conditions : contact-psh@acgd.fr

99,1%
Taux de satisfaction

100%
Taux de présentation examen

85,75%
Taux d'obtention

83,34%
Taux d'insertion globale

83,34%
Taux d'insertion métier

Mise à jour des taux au 1^{er} décembre de chaque année, périodicité des taux : année 2024



Titre professionnel Agent(e) de Sureté et de Sécurité Privée (A2SP)

Dans le détail de la formation...

Programme de la formation

Au sein de toute entreprise ou tout établissement, recevant ou non du public, l'agent(e) de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité et la protection des biens et des personnes contre les actes de malveillance ou les accidents involontaires d'origine humaine, matérielle ou naturelle. Cet emploi s'exerce de jour comme de nuit, le week-end et les jours fériés.

CCP1 – Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

CCP2 – Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

CCP3 – Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Débouchés / Métiers

Poursuite d'études :

L'agent(e) de sûreté et de sécurité peut compléter la formation par d'autres habilitations de type ATEX, pour la surveillance de sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation, sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers.

Métiers :

- Agent de sécurité
- Agent de sûreté

Évolution possible :

Postes d'encadrement d'équipe

Modalités d'évaluation

À l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels sur la base des éléments suivants :

- Les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation
- Un Dossier Professionnel (DP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- Une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- Un entretien technique avec le jury
- Un questionnaire professionnel

Méthodes pédagogiques

- Cours théorique
- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Jeux de rôle
- Brainstorming
- Plateforme de formation digitale
- Mise en situation en plateau technique...

